

Montréal, le 17 avril 2020

M<sup>e</sup> Joelle Cardinal  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**OBJET : HQCMÉ – Demande d'adoption de deux normes de fiabilité  
(normes TOP-010-1(i) et IRO-018-1(i))  
Dossier de la Régie : R-4116-2020**

---

Chère consœur,

Le 25 février 2020, Hydro-Québec, par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Coordonnateur), a déposé, une demande auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) visant l'adoption de deux nouvelles normes de fiabilité IRO-018-1(i) et TOP-010-1(i) et de leur annexe Québec, dans leurs versions française et anglaise.

Veillez trouver ci-joint la demande de renseignements n<sup>o</sup> 1 que la Régie transmet au Coordonnateur dans le cadre du dossier mentionné en objet. Elle vous transmettra également les annotations des textes des normes et de leur annexe Québec respective identifiant certaines non concordances.

Vous nous obligeriez en nous transmettant les réponses à cette demande **au plus tard le 15 mai 2020 à 12h** ainsi que les normes et leur annexe Québec respective revues en fonctions des annotations de la Régie.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml  
p. j.